

Tout ce que je dis, monsieur le Président, c'est que j'ai adopté une position très directe en ce qui a trait au Règlement et que je l'ai respecté à la lettre. A mon avis, à la lecture du Règlement, monsieur le Président, vous ne pourrez que conclure qu'il s'agit là de la bonne façon de procéder et je vous prie de rendre une décision en ce sens.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que nous n'allons pas remercier le leader parlementaire du gouvernement de s'être, supposément, mis en quatre pour nous plaire. Une fois que nous avons été malheureusement avisés de l'application de la clôture au débat relatif au projet de loi C-15, il n'a pas à nous aviser une seconde fois. Il l'a fait maintenant par écrit. Il n'y a aucun problème à ce sujet. Nous n'avons rien contre le fait qu'il donne cet autre avis. Ce que notre leader parlementaire a essayé de faire comprendre, c'est que si le leader parlementaire du gouvernement veut nous présenter un second avis—et nous reconnaissons qu'il en a parfaitement le droit—il doit le faire à l'endroit opportun, c'est-à-dire à la rubrique des motions. C'est la principale chose que nous essayons de faire comprendre et c'est sur cela que nous voudrions, monsieur le Président, que vous preniez une décision.

● (1520)

M. le Président: Je comprends parfaitement que c'est sur cela que je devrais prendre une décision. Si je ne m'abuse, les députés reconnaissent que la suggestion selon laquelle le Règlement est toujours clair et ne permet qu'une seule interprétation doit intéresser tous ceux qui s'occupent de ces questions.

Étant donné que je ne crois pas que cela touche au débat d'aujourd'hui, je pense avoir le temps voulu pour différer ma décision sur cette question. J'ai déjà commencé à y penser, car lorsque j'ai vu que la question était au *Feuilleton*, j'ai commencé à poser certaines questions. Je n'en suis arrivé à aucune conclusion et je remercie tous les intéressés des conseils éclairés qu'ils m'ont donnés. Je m'assurerai, bien sûr, que la Chambre obtienne une décision en temps voulu, afin que la question puisse être réglée de façon appropriée.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 2^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, comme vice-président du comité permanent des transports, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des transports.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

Pétitions

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ESTONIAN CENTRAL COUNCIL IN CANADA— L'EMPRISONNEMENT DE MART NIKLUS

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition de la part de l'Estonian Central Council in Canada. Le Conseil prie la Chambre de se joindre à lui pour protester contre la longue incarcération d'une personne qui représente la voix de la liberté en Estonie. Mart Niklus a été emprisonné pour s'être élevé contre le régime soviétique et, en guise de protestation, il a commencé une grève de la faim. Niklus éprouve maintenant des ennuis de santé à cause de ce jeûne prolongé . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il fini de résumer la pétition?

M. Witer: Les pétitionnaires imploront le gouvernement canadien de protester contre son emprisonnement et de réclamer sa libération.

LA HAUSSE PROJÉTÉE DU TARIF POSTAL

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition de gens de la circonscription de Calgary-Sud, en Alberta. Ils prient la Chambre de tenir compte de leur opinion et affirment notamment que la hausse projetée du tarif postal est injustifiable, étant donné la piètre qualité du service actuel.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE—L'INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la pétition que je présente provient de l'Association canadienne des préposés aux services de bord aériens. Les pétitionnaires demandent au Parlement de revenir sur la décision qu'a prise le cabinet d'inclure l'indemnité de licenciement dans le calcul des prestations d'assurance-chômage.

LES RECOMMANDATIONS D'UNE ASSOCIATION DE PERSONNES ÂGÉES DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter une pétition au nom d'une association de personnes âgées de la Saskatchewan qui s'appelle Action Now et dont les dirigeants se trouvent aujourd'hui à la tribune. L'Association adresse au Parlement sept recommandations que je vais tenter de résumer brièvement, notamment que le revenu des retraités devrait correspondre au moins au salaire minimum, que leur revenu global devrait, au minimum, équivaloir à 75 p. 100 du revenu moyen des Canadiens, qu'il y aurait lieu de créer un ministère des personnes âgées . . . Je regrette de ne pouvoir poursuivre, mais il s'agit de sept excellentes recommandations et je suis persuadé que si vous étiez à ma place, vous présenteriez aussi cette pétition.